



Communiqué

40^e anniversaire de la loi sur l'assurance-maladie : l'APTS s'inquiète des accrocs à la loi

Longueuil, le 29 octobre 2010 – L'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) s'inquiète des accrocs à l'esprit et à la lettre de la loi sur l'assurance-maladie, 40 ans après son adoption.

« Cette loi fondamentale pour le Québec a consacré le caractère universel et public du système de santé, indique Dominique Verreault, présidente de l'APTS. Plusieurs d'entre nous se souviennent qu'avant son adoption, on sortait le carnet de chèques plutôt que sa carte d'assurance-maladie. Certaines familles devaient déployer des efforts financiers considérables pour avoir accès à des soins de santé. Quarante ans plus tard, l'intégrité de la loi sur l'assurance-maladie n'est toujours pas assurée. Ne laissons pas les tenants de la privatisation tous azimuts nous faire reculer 40 ans en arrière. »

L'APTS rappelle au gouvernement qu'il est de son devoir de veiller au respect de la loi sur l'assurance-maladie. « Le ministre de la Santé et des Services sociaux Yves Bolduc doit donner un sérieux coup de barre afin d'éviter les dérapages auxquels nous avons assisté au cours des dernières années, affirme Dominique Verreault. Tout récemment, on apprenait que des coopératives santé facturaient leurs clients pour avoir accès à un médecin de famille et que des cliniques privées usaient de subterfuges pour contourner la législation. La fameuse « contribution santé » chère au gouvernement n'est pas particulièrement exemplaire non plus. Le ministre Bolduc doit stopper cette régression flagrante dans l'accessibilité aux soins. »

Par ailleurs, la présidente de l'APTS assistera demain à l'activité organisée par les Médecins québécois pour un régime public visant à célébrer le 40^e anniversaire de l'adoption de la loi sur l'assurance maladie, qui aura lieu à la Grande bibliothèque de Montréal. L'APTS est signataire de la déclaration commune qui sera présentée à cette occasion.

À propos de l'APTS

L'APTS est une organisation syndicale qui regroupe 27 000 personnes, occupant des postes professionnels et techniques dans le réseau de la santé et des services sociaux dont, les technologistes médicales, des technologues en radiologie, des physiothérapeutes, des ergothérapeutes, des thérapeutes en réadaptation physique, des travailleurs sociaux, des psychologues, des techniciennes en diététique et des diététistes.

- 30 -

Pour renseignements :
Francis Boucher, conseiller en communication
Téléphone : 514.609.2906 (cell.)